

COMMUNIQUÉ

TTF : l'AMAFI met en garde contre un durcissement qui nuirait aux entreprises françaises

L'AMAFI prend acte des propositions parlementaires visant à relever le taux de la Taxe sur les Transactions Financières (TTF) et à en élargir l'assiette. Au regard des résultats de l'étude qu'elle vient de conduire, l'Association alerte sur les effets contre-productifs d'un nouveau durcissement d'une taxe supportée par les épargnants qui financent en fonds propres nos entreprises, et dont ces dernières pâtissent par ricochet.

Alors que se poursuivent les discussions parlementaires sur de possibles évolutions de la TTF, l'AMAFI publie **une étude d'impact** visant à objectiver les effets de la hausse de la taxe de 0,3 % à 0,4 % intervenue le 1^{er} avril dernier.

En comparant les actions des entreprises françaises à leurs équivalents en Allemagne, Espagne, Italie et au Royaume-Uni, l'étude montre que les volumes d'échange des actions françaises soumises à la TTF ont progressé moins rapidement, et ont même reculé après la hausse, alors que les valeurs françaises non taxées ont suivi la tendance haussière observée ailleurs.

Cette contraction des volumes renchérit directement le coût du capital des entreprises concernées : en réduisant la liquidité de leurs actions, la TTF dégrade la capacité des entreprises à se financer efficacement sur le marché. Parce qu'elle est supportée par les investisseurs, la taxe pèse en outre directement sur l'épargne en actions, pourtant essentielle au financement de l'appareil productif.

En pénalisant les actions françaises dans les choix d'allocation des gestionnaires de portefeuille, dont l'horizon est souvent européen, voire mondial, elle incite au déport du capital vers des émetteurs non taxés, hors de nos frontières, mais aussi vers des places financières concurrentes.

Au moment où l'Europe cherche, avec l'Union de l'épargne et de l'investissement, à renforcer les marchés de capitaux pour soutenir l'investissement que nécessitent les grandes mutations en cours, la France ne peut prendre le chemin inverse sans fragiliser les capacités d'investissement de ses entreprises et donc la croissance et l'emploi.

L'AMAFI appelle ainsi à conditionner toute évolution de la TTF à une évaluation objective de ses impacts économiques et à une approche harmonisée au niveau européen.

Voir [l'étude de l'AMAFI](#).

Contact Presse :

Philippe Bouyoux, Directeur de la communication, pbouyoux@amafi.fr, 0603807104



L'[AMAFI](#), représente les acteurs des marchés financiers du sell-side, établis en France. L'Association regroupe plus de 170 institutions françaises et internationales de toutes tailles, notamment des entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des courtiers, des bourses et des banques privées. Celles-ci interviennent sur tous les segments de marchés, notamment actions, obligations et dérivés y compris dérivés de matières premières. L'AMAFI représente et accompagne ses adhérents aux niveaux national, européen et international, de l'élaboration de la législation à sa mise en œuvre. Par son action, l'Association cherche à promouvoir un cadre réglementaire qui permette le développement de marchés de capitaux robustes, efficaces et compétitifs, au bénéfice des investisseurs, des entreprises et de l'économie en général.